



POINT INFO Réseau

Juillet 2026

Loi d'urgence agricole adoptée : peu d'avancées, de graves reculs

Le Sénat et l'Assemblée Nationale viennent d'adopter définitivement le texte grâce à une majorité de droite et d'extrême droite et un bloc central divisé. Décryptage de la version finale.

Les petites avancées :

- EAU - Intervention plus systématique des **Préfets pour protéger les captages "prioritaires" les plus pollués** (dispositif ZSCE = Zone Soumise à Contrainte Environnementale)
- EAU - **Meilleure transparence** des organisations collectives en charge de la répartition des volumes d'eau pour l'irrigation (**OUGC**) avec la publication obligatoire de leur stratégie d'irrigation et bilan annuel

Les gros reculs et les inquiétudes :

- PESTICIDES - **Ré-autorisation de l'acétamipride et du flupyradifurone**
- EAU - **systématisation du recours au stockage de l'eau et à l'irrigation** sans réflexion sur les productions que l'on veut irriguer ou le modèle agricole que l'on veut soutenir : doublement du stockage d'eau agricole d'ici 2035, contournement possible des règles du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux par le Préfet pour autoriser de nouveaux ouvrages de stockage...
- EAU - **+ de représentant·es agricoles et d'usagers économiques dans les commissions locales de l'eau aux dépens de la société civile >> En profiter pour demander une place pour le réseau bio**
- EAU - **Obligation de protection des captages extrêmement limitée** : les petites zones "les plus contributives" d'un nombre réduit de captages "prioritaires" très dégradés

- EAU - **Abandon de la hiérarchie des usages de l'eau** (exceptée eau potable qui reste prioritaire)

Autres sujets concernant la bio :

- Les projets d'avenir agricoles : ces projets d'avenir, "labellisés" par la DRAAF et les Conseils régionaux pour toucher du financement, serviront à mettre en œuvre les objectifs des conférences de la souveraineté alimentaire. Les priorités : maintien de la souveraineté alimentaire bien sûr, mais aussi renouvellement des générations, transition climatique et environnementale. Nous avons tenté d'y inscrire une priorité à la bio.
- La restauration collective : l'objectif de 20% de bio dans les cantines a été maintenu et bien défendu. A été rajouté un autre objectif : les autres produits sous SIQO et commerce équitable devront eux représenter 30%. Pas de mise en danger donc de l'objectif de bio.

Pour communiquer sur le sujet, voilà le lien vers notre dernier communiqué de presse du 22 juillet "[Une loi rétrograde adoptée, aucune réponse aux 5 vraies urgences agricoles](#)"

Contact FNAB : Nathalie Sévaux - nsevaux@fnab.org / Sophia Majnoni - smajnoni@fnab.org / Anne Picot - apicot@fnab.org

✉ **Diffusion** : Cette information est destinée aux adhérent·es, salarié·es et administrateur·trice·s.

